

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

**Délibération n°2024.10.140 B**

**Accueil du projet MUMO (musée mobile) du 14 au 18 octobre 2024**

**LE TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16h30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 septembre 2024

**Secrétaire de séance:** Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **2**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

**Ont donné pouvoir :**

Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE à Eric BIOJOUT,

**Excusé(s):**

Gérard DEZIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024\_10\_140B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.10.140 B**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

**ACCUEIL DU PROJET MUMO (MUSEE MOBILE) DU 14 AU 18 OCTOBRE 2024**

Pilier : 1 - Répondre aux besoins des habitants et des communes

Ambition : 104 – Fédérer par la culture

Enjeux : 10405 – Politique de l'image : Enjeu de démocratisation

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès service culture

ODD 4 : Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre les partenariats

Le MuMo (Musée Mobile) est le premier musée itinérant et gratuit d'art contemporain. Depuis 2011, ce camion-musée est allé à la rencontre de 210 000 enfants et adultes à travers 7 pays d'Europe et d'Afrique. Depuis mai 2017 est mise en circulation une nouvelle version du Musée Mobile. Grâce à un espace d'exposition imaginé par la designer française Matali Crasset, ce camion-musée participe à la diffusion des œuvres des collections publiques des FRAC (Fonds Régionaux d'Art Contemporain) et du Cnap (Centre national des arts plastiques). Le projet est soutenu par l'Etat, aux côtés de mécènes privés.

D'octobre 2024 à janvier 2025, le MuMo diffusera une exposition inédite créée en partenariat avec la CIBDI (Cité internationale de la Bande Dessinée et de l'Image) et le FRAC Poitou-Charentes, intitulée "Le dessin dans tous ses états", qui met en regard planches de bande dessinée et œuvres plastiques. Cette itinérance se concentrera prioritairement dans les zones rurales et périurbaines de la région, à travers 4 départements (la Charente, la Haute-Vienne, les Landes et le Lot-et-Garonne).

A l'occasion de la tournée en Charente qui se déroulera sur 3 semaines, la communauté d'agglomération accueillera le MuMo du lundi 14 au vendredi 18 octobre 2024, afin de proposer une expérience de l'art contemporain aux enfants et jeunes des établissements scolaires et des structures périscolaires à travers de nombreuses actions de médiation, en parallèle de visites ouvertes aux habitants.

Le MuMo, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, les communes de La Couronne et de Trois Palis s'associent pour organiser ces deux étapes du MuMo, sur une durée totale de cinq jours d'ouverture au public.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, GrandAngoulême propose d'accompagner financièrement le MuMo à hauteur de 1 500 € (coût d'une semaine d'accueil). Les communes de Trois-Palis et la Couronne prendront à leur charge les frais d'accueil (hébergement et restauration) et de technique liées à la présence du MuMo.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024\_10\_140B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.**

Sur proposition du groupe de travail culture du 11 septembre 2024,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la participation financière de GrandAngoulême pour accueillir le MuMo (Musée Mobile) sur le territoire de l'agglomération,

**D'ATTRIBUER** une subvention de 1 500 € à l'association « les Amis du MuMo »,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les documents permettant d'intervenir à ce titre.

|                                                    |                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Pour : 24<br/>Contre : 0<br/>Abstention : 0</b> | <b>APRES EN AVOIR DELIBERE<br/>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE<br/>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES<br/>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b> |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024\_10\_140B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024  
Publication : 07/10/2024